



Accusé de réception en préfecture
078-247800578-20250623-DCS013-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Syndicat Intercommunal de Villennes - Médan
SIVM



n° DCS 013/2025

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 juin 2025 s'est assemblé à la Maison de l'Enfance, siège social du Syndicat, en présence de la Présidente, Corinne HOUZIAUX.

Étaient présents : Corinne HOUZIAUX - Karine KAUFFMANN - Arthur ROUYER - Eric LAURENT

Les membres présents (4) forment la majorité des membres du comité en exercice, lesquels sont au nombre de 4.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Comité Syndical ;

Sur proposition et présentation du rapport par Mme HOUZIAUX, Présidente du SIVM ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptables M57 ;

VU la délibération du Comité Syndical du 13 mars 2025, adoptant le Budget Primitif du Syndicat Intercommunal Villennes-Médan (SIVM) ;

CONSIDERANT la nécessité, au regard de l'exécution du budget de l'exercice 2024, de procéder à quelques réajustements de crédits en section de fonctionnement :

- En fonctionnement
 - Dépenses, sur les chapitres 65, 67, 68,
 - Recettes, sur les chapitres 13 et 70.
- En investissement
 - Dépenses, sur le chapitre 21,
 - Recettes, sur le chapitre 024.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, DECIDE :

- **DE MODIFIER** le budget du SIVM ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
078-247800576-20250623-DCS013-2025-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Article	Fonction	Service	Libelles	Montants
Fonctionnement				
Dépenses				
65888	020	SIVM	Autres charges diverses de gestion courante	- 11 000,00
Total chapitre 65				- 11 000,00
673	331	CLSH	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 222,00
Total chapitre 67				1 222,00
6817	020	SIVM	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	227,00
Total chapitre 68				227,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				- 9 551,00
Recettes				
6419	331	CLSH	Remboursement sur rémunération du personnel	8 200,00
Total chapitre 13				8 200,00
7067	331	CLSH	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 449,00
Total chapitre 70				1 449,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				9 649,00
Investissement				
Dépenses				
21848	338	CLADOEXTRA	Autres mobiliers	7 000,00
	331	CLSH		2 000,00
2188	338	CLADOEXTRA	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
	331	CLSH		3 000,00
21838	020	SIVM	Autres matériels de bureau et informatiques	3 000,00
	331	CLSH		1 200,00
Total chapitre 21				19 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				19 200,00
Recettes				
024	020	SIVM	Produits de cession d'immobilisations	19 200,00
Total chapitre 024				19 200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				19 200,00

Pour extrait conforme.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. La Présidente du SIVM atteste que le présent document a été publié le 23 juin 2025 et transmis à la Préfecture le 23 juin 2025 et qu'il est donc exécutoire.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 23 juin 2025

La Présidente du SIVM,
Corinne HOUZIAUX

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.